

ARRETE MUNICIPAL N° 097/2026

Le Maire de la Commune de Plappeville,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 22123.1 à L 2213.6 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à 411.28 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU la demande de l'entreprise JMT-JMGC en date du 03 août 2026 pour procéder à des travaux de maintenance de réseau Telecom 78 Rue du général de Gaulle,

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire, de par ses pouvoirs de police, de prendre des dispositions réglementaires nécessaires pour éviter toute atteinte à la sécurité publique lors de ces travaux,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'entreprise JMT-JMGC intervient pour effectuer des travaux de réparation de fourreaux Telecom, à partir **du 24 août 2026 et jusqu'au 28 août 2026, 78 Rue du général de Gaulle**, sur la chaussée.

ARTICLE 2 : La rue du Général de Gaulle sera barrée aux angles des Rue Paul Ferry et Rue Deville et des déviations seront mises en place.

Le stationnement et la circulation sont interdits et considérés comme gênant au regard de l'article R417-10 du Code de la Route.

ARTICLE 3 : L'entreprise JMT-JMGC est chargée de mettre en place la signalisation.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire, la société JMT-JMGC sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

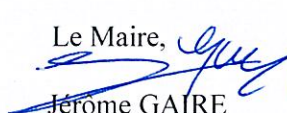
ARTICLE 5 : L'entreprise dispose d'un délai de 2 mois pour saisir le Tribunal Administratif de Nancy de tout recours. « Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr ».

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Plappeville, dont ampliations seront adressées à :

- Police Intercommunale
- EUROMETROPOLE METZ – Pôle déchets
- Affichage mairie + City all
- JMT-JMGC-111 Rue Bas à 57420 MONCHEUX
- TAMM
- Riverains
- Archives

Plappeville, le 21 août 2026

Le Maire,


Jérôme GAIRE

